

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 novembre 2015
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUINZE, le NEUF du mois de novembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 octobre 2015.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, MULLER, MATELIC, WATRIN, CORRADI, BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. DROUIN à M. FOURNIER
M. FAVIER à M. HALTER

Absent excusé : néant

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. ROVIERO (Moyeuve-Grande), LOGNON et SERRIER et Mmes GIRAULT, LEONARD et OSTER,

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 13 octobre 2015.

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1.1 DB 2015-116- Contrat de Partenariat Lorraine Territoires 2015-2020 -Territoire de l'Agglomération Messine - Validation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les objectifs et les orientations de la démarche de Partenariat Lorraine & Territoires sur la période 2015-2020 proposés par le Conseil Régional de Lorraine, à savoir :
 - Axe 1 : Efficacité économique
 - Axe 2 : Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources
 - Axe 3 : Dynamique des territoires
 - Axe 4 : Formation
- APPROUVE le contrat-cadre de partenariat Lorraine & Territoires 2015-2020 proposé par le Conseil Régional de Lorraine,
- AUTORISE le Président à signer ledit contrat

1.2 DB 2015-117- Portes de l'Orne Amont - Requalification paysagère du site - Mission complète de maîtrise d'œuvre - Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable quant à la passation d'une convention avec l'EPFL pour accompagner la CCPOM dans le financement de la mission complète de maîtrise d'œuvre liée au projet de requalification paysagère du site des Portes de l'Orne, selon les modalités de financement suivante :
 - L'EPFL à hauteur de 80%, soit 120 000€ TTC
 - La CCPOM à hauteur de 20%, soit 30 000€ TTC
- AUTORISE le Président à signer ladite convention,

- EMET un avis favorable quant à la constitution, pour cette opération, d'un groupement de commande composé de la CCPOM et de l'EPFL,
- AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à ce groupement de commande.

1.3 DB 2015-118- Portes de l'Orne Amont - Démolition des bâtiments et remise en état des terrains Convention avec l'EPFL

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à passer une convention avec l'EPFL pour accompagner la CCPOM en assurant le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux de démolition et de remise en état des terrains dans la limite de 850 000€, financés intégralement par les crédits de l'EPFL, dans la cadre de la politique pour le traitement des friches et des sites et sols pollués pour le traitement de ce site.

1.4 DB 2015-119- Portes de l'Orne Amont - Réhabilitation du bâtiment Energie (clos et couvert) - Mission complète de maîtrise d'œuvre - Convention avec l'EPFL

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable quant à la passation d'une convention avec l'EPFL pour accompagner la CCPOM dans le financement de la mission complète de maîtrise d'œuvre liée au projet de réhabilitation de l'un des bâtiments emblématiques (le Bâtiment Energie) afin d'accueillir une pépinière d'entreprises. du site des Portes de l'Orne, selon les modalités de financement suivantes :
 - L'EPFL à hauteur de 80%, soit 56 000€ TTC
 - La CCPOM à hauteur de 20%, soit 14 000€ TTC
- AUTORISE le Président à signer ladite convention,
- EMET un avis favorable quant à la constitution, pour cette opération, d'un groupement de commande composé de la CCPOM et de l'EPFL,
- AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à ce groupement de commande.

1.5 DB 2015-120- Portes de l'Orne Amont - Réhabilitation du bâtiment des syndicats (clos et couvert) Mission complète de maîtrise d'œuvre et travaux - Convention avec l'EPFL

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable quant à la passation d'une convention avec l'EPFL pour accompagner la CCPOM dans le financement de la mission complète de maîtrise d'œuvre et des travaux (clos et couvert) liée au projet de réhabilitation de l'un des bâtiments emblématiques (le Bâtiment des Syndicats) afin d'accueillir la maison du projet, futur lieu de concertation et de présentation du projet des « Portes de l'Orne » à la population, selon les modalités de financement suivantes :
 - L'EPFL à hauteur de 80%, soit 360 000€ TTC
 - La CCPOM à hauteur de 20%, soit 90 000€ TTC
- AUTORISE le Président à signer ladite convention,
- EMET un avis favorable quant à la constitution, pour cette opération, d'un groupement de commande composé de la CCPOM et de l'EPFL,
- AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à ce groupement de commande.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation des centres villes du territoire de la CCPOM - Règlement d'intervention - Adoption

Sur proposition du Président, le Bureau communautaire accepte d'examiner de ce point lors de la prochaine réunion du bureau.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 DB 2015-121 - Réalisation d'une liaison entre la « Véloroute Charles le Téméraire » et le « Fil Bleu de l'Orne » - Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté de Communes de Rives de Moselle - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté de Communes de Rive de Moselle (CCRM) proposé par la CCRM pour la réalisation d'une liaison entre « Véloroute Charles le Téméraire » (le long de la Moselle) à hauteur de Richemont et le « Fil Bleu de l'Orne », aménagé aujourd'hui jusqu'à la hauteur du Pont de Vitry-sur-Orne (CCPOM)

3.2 DB 2015-122 - Etude de faisabilité technique et financière pour la restructuration du parcours de golf d'Amnéville – Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT l'offre du cabinet d'études GAIA Concept Paris_ 19 rue de Lourmel 75015 PARIS, pour la réalisation des études de faisabilité en vue de la restructuration du golf d'Amnéville, dans le cadre de l'opération VR52 – section A4/Vitry Sur Orne, pour un montant de 24 600 € TTC
- et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet

3.3 DB 2015-123 - Prolongation du Fil Bleu – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle à Vitry-sur-Orne - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT l'offre du bureau d'études ARTELIA, Agence Est _ 15, avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle piétons et vélos franchissant l'Orne avec une liaison permettant de relier le Fil Bleu à la voie existante sur le territoire de la commune de Vitry/Orne, pour un montant de 27 240 € HT (soit 32 688 € TTC)
- et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet

4. DECHETS MENAGERS

4.1 DB 2015-124 - Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre – Mission de maître d'œuvre – Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT l'offre du bureau d'études BEA groupe Pingat_ 2, rue des Compagnons 57070 METZ, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre, pour un montant de 69 600 € HT
- et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet

5. LOGEMENT

5.1 DB 2015-125 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'opération ravalement de façades à un particulier pour un montant de 1 227,00 €,
- DECIDE de suivre l'avis défavorable de la commission d'attribution des subventions dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat pour le dossier présenté par M. CHANTEGREILH DEL POL, 17 C route de Tréhémont 57250 Moyeuve Grande, l'immeuble pour lequel la subvention est sollicitée ne faisant pas partie du périmètre d'éligibilité.

- PROCÉDE à la rectification de la décision adoptée par le Bureau Communautaire le 13 Octobre 2015 afin de rectifier le prénom du bénéficiaire de la subvention.

Coordonnées du demandeur	M. CORRIAS Rémy au lieu de CORRIAS René
Adresse de la propriété concernée	9, rue de Rombas 57255 SAINTE MARIE AUX CHENES
Montant subventionnable HT	42 326.33 €
Montant de l'aide accordée	5 489.00 €
TOTAL	CCPOM : 5 489.00 € Région Lorraine : Néant(*)

- et DECIDE de procéder à leur versement.

5.1 DB 2015-126 - Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne d'isolation thermique à divers particuliers pour un montant de 3 103,00 €
- et DECIDE de procéder à leur versement.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 DB 2015-127 – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communautaire : habilitation au Centre de Gestion de la Moselle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE confier au Centre de Gestion de la Moselle l'organisation de la mise en concurrence des compagnies d'assurance pour la couverture des risques statutaires des agents communautaires dans le cadre de la passation d'un nouveau contrat qui devra entrer en vigueur le 1er janvier 2017

6.2 DB 2015-128 – Indemnité de Conseil du Receveur Percepteur – Années 2014 et 2015

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder au receveur percepteur, Monsieur KINDERSTUTH Marc, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, qui s'élève :
 - Au titre de l'année 2014, pour la période du 29 avril au 31 décembre, à 1 192,37 € en appliquant le taux de 100 %,
 - Au titre de l'année 2015 à 1 931,67 € en appliquant le taux de 100 %

7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2015
- Tableau de bord financier au 31/10/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2015
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/10/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/10/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/10/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2015
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Affiché le 13.11.15
Rombas, le 10 novembre 2015
Le Président



Lionel FOURNIER